



LOURMAIS

COMMUNE DE LOURMAIS

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 035-213501596-20231212-D_2023_12_12_55-DE

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 10

Date de convocation :
5 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre, à 20 heures 15 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lourmais sous la Présidence de Monsieur François BORDIN, Maire de Lourmais.

<i>Présents :</i>	<i>Madame BORDIN Marie-Françoise</i>
<i>Monsieur BORDIN François</i>	<i>Madame CHEVILLARD Delphine</i>
<i>Monsieur GAUTIER Michel Henri</i>	<i>Madame BLAIRE Marie-Christine</i>
<i>Madame ROGER-PICHON Laurence</i>	<i>Monsieur BESNARD Cédric</i>
<i>Monsieur Michel Joël GAUTIER</i>	<i>Madame BLAIRE-HUBERT Odile</i>
<i>Monsieur PELLE Jérémie</i>	

<i>Absent excusé : Monsieur MEUNIER Albert</i>	
<i>Absent : Néant</i>	

Secrétaire de séance désigné : Madame BLAIRE-HUBERT Odile

Quorum réuni

2023-12-12-55

Objet : Actualisation des tarifs municipaux

Rapporteur : Monsieur François BORDIN, Maire

Monsieur le Maire présente aux membres le Conseil Municipal la proposition d'actualisation des différents tarifs municipaux applicables au **1^{er} Janvier 2024**.

Location de salles :

Monsieur le Maire propose une augmentation de **2 %** sur l'ensemble des tarifs à l'exception du coût de chauffage, vaisselle et ménage.



.../...

Proposition Grande salle

	Lourmaisien	Extérieurs	Lourmaisien	Extérieurs
Location salle 1 week-end (48h)	de 194.00 € à <u>198.00 €</u>	de 291.00 € à <u>297.00 €</u>	de 72.00 € à <u>74.00 €</u>	de 108.00 € à <u>110.00 €</u>
Location salle 1 journée (24h)	de 143.00 € à <u>146.00 €</u>	de 215.00 € à <u>219.00 €</u>	de 41.00 € à <u>42.00 €</u>	de 63.00 € à <u>64.00 €</u>
Vin d'honneur/goûter (3h)	de 41.00 € à <u>42.00 €</u>	de 63.00 € à <u>64.00 €</u>	de 16.00 € à <u>17.00 €</u>	de 26.00 € à <u>27.00 €</u>
Chauffage obligatoire (du 15/10 au 30/04) <u>y compris pour les associations extérieures</u>	35 €		20 €	
Vaisselle	20 €		Néant	
Lorsque la salle n'est pas rendue dans un état de propreté satisfaisant, l'heure de ménage nécessaire au nettoyage de la salle est facturée <u>y compris pour les associations</u>	80 €		80 €	

L'utilisation des salles est subordonnée au versement d'une caution fixée à 600 euros, par chèque bancaire à l'ordre du Trésor public à remettre au moment de la signature du contrat avec l'attestation de responsabilité civile.

La caution sera restituée après la vérification du matériel, si aucune dégradation n'est constatée.

Concessions du cimetière :

- 30 ans : de 92.00 € à **94.00 €**
- 50 ans : de 153.00 € à **156.00 €**

Caveaux cinéraires :

- 30 ans : de 46.00 € à **47.00 €**
- 50 ans : de 77.00 € à **79.00 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE

Une augmentation de 2 % sur l'ensemble des tarifs municipaux à compter du 1^{er} Janvier 2024.

VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance
Odile BLAIRE-HUBERT

Le Maire,
François BORDIN


